



CONSEIL PORTUAIRE ANDERNOS-LES-BAINS

Réunion du mardi 10 novembre 2020

La réunion du Conseil Portuaire d'Andernos-les-Bains s'est tenue le mardi 10 novembre 2020 à l'hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Jean TOUZEAU Jean Yves ROSAZZA Laurent RAMBLA Julien BECKER Nicolas BONNAT Stéphane PLET	Éric COIGNAT
EXCUSE(E)S	Olivier LARTIGUE	Bruno SAVY Éric COURBIN Christophe VIOCHE Didier MEYNARD Manuel FINESTRA Clément DENEUVIC Julien BRIZARD Jean Marie BRIAU Guy BARBOTEAU Jean Pierre GERMAIN
AUTRES PARTICIPANTS		
Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Gilles DORNIC SMPBA Pascal SIREROL SMPBA Guillaume CESTAC SMPBA Thierry DAVID SMPBA Philippe SALVAGNAC DDPP Florian PAULIN DDPP Sabine JEANDENAND, Directrice du SIBA <u>Excusé(e)s :</u> Jacques CHAUVET SMPBA Xavier DANAY SMPBA Michel FERRON UNAN 33 Houda VERNHET Sous-préfecture Arcachon		

Monsieur Jean Yves ROSAZZA remercie les personnes présentes malgré les difficultés de pouvoir se réunir en cette période de crise sanitaire et se satisfait du maintien de ce Conseil Portuaire pour une efficacité dans les échanges du jour.

Il précise que par sa position de Maire il se rend compte et mesure les détresses et désarrois des personnes et des entreprises. Il se veut rassuré et rassurant par le nombre peu élevé de cas avérés sur le bassin et insiste sur le maintien des mesures barrière puis sur le soutien aux personnes en difficultés.

Il souhaite également la bienvenue à Monsieur Jean TOUZEAU et le félicite pour sa réélection à la présidence du Syndicat Mixte.

Monsieur Jean TOUZEAU accueille l'ensemble des participants et souhaite la bienvenue aux membres présents puis les remercie également en confortant les propos de M. ROSAZZA quant à la situation sanitaire et l'espoir de voir la fin de cette période avec la découverte d'un vaccin.

Il énonce ensuite l'ordre du jour en soulignant l'importance d'avoir connaissance de l'avancée des travaux et des différentes perspectives, en précisant qu'il est ouvert à la discussion.

Monsieur Jean TOUZEAU ouvre la séance et laisse la parole à Monsieur Cyril CLEMENT.

Monsieur Cyril CLEMENT remercie les personnes présentes et rappelle que la situation sanitaire oblige une présence réduite des participants, mais le compte-rendu et document de présentation seront disponibles sur le site du SMPBA et feront l'objet d'un envoi par mail à tous les membres de ce Conseil Portuaire.

Il commence ensuite la présentation des ordres du jour.

I. Le Syndicat Mixte des ports du Bassin d'Arcachon

Ce premier point évoque les trois années d'existence du SMPBA et précise qu'à l'occasion du Conseil Syndical du 22 juillet 2020, Monsieur Jean TOUZEAU a été réélu à la présidence du Syndicat Mixte, et ont été nommés Monsieur Jacques CHAUVET comme premier vice-président en charge de la programmation et de l'administration générale puis M. Xavier DANEY deuxième vice-président en charge du patrimoine et du suivi des travaux.

Il est ensuite fait part des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA depuis sa création.

Il est annoncé que la prestation de sécurité des ports lors des fêtes de fin d'année se fera du 16 au 31 décembre sur le port ostréicole, l'entreprise retenue suite à consultation est la même que l'année dernière.

Pour rappel, le SMPBA assure la sécurité de 8 à 10 ports depuis deux ans, situés essentiellement au Sud Bassin et à Andernos-les-Bains.

Il est précisé que le renouvellement sur liste d'attente est désormais effectif pour trois années et donc tacite sur cette période. Une baisse des demandes est d'ores et déjà constatée.

Un CT-AOT a eu lieu le 9 septembre dernier dont le compte-rendu est en ligne sur le site du SMPBA, le prochain est prévu décembre 2020.

Les demandes de renouvellement d'AOT pour 2020 ont été lancées, pour une réponse demandée aux usagers le 15 décembre au plus tard.

M. Cyril CLEMENT en profite pour présenter le nouveau visuel des stickers.

Les prochaines évolutions du SMPBA sont présentées à l'assemblée.

II. Budget 2020 en cours

M. Jean TOUZEAU précise que les pourcentages réalisés montrent bien que le SMPBA est dans une politique opérationnelle et que les investissements effectués jusqu'alors ne découlent d'aucun emprunt de la part du Syndicat Mixte.

Une Décision Modificative sera proposée au Conseil Syndical du 17 décembre 2020, afin d'ajuster les budgets aux consommations programmées.

Pour 2021, le SMPBA est à la recherche de nouveaux financements provenant de subventions, plans de relance pour le maintien du travail local, message passé par M. Jean TOUZEAU aux représentants de l'état.

III. Tarification 2020 et 2021

Après avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente un comparatif des différentes redevances perçues entre 2019 et 2020, concernant les ports du Betey et ostréicole, en hausse pour le plan d'eau et en baisse pour le terrestre par la réduction accordée sur la partie domaniale terrestre professionnelle dans le cadre de la crise sanitaire.

Il présente ensuite la physionomie de la tarification 2021 avec un principe et une arborescence maintenus. Celle-ci, sensiblement équivalente à celle de 2020, sera discutée et proposée au vote lors du Conseil Syndical le 17 décembre 2020.

Il est à noter qu'il n'y a pas d'augmentation généralisée, mais simplement un ajustement afin de tendre vers une tarification plus équitable, restant dans un cadre réglementaire.

En effet, une ligne de tarification a été créée afin d'être plus juste pour les zones de mouillage pas encore aménagées.

Une réflexion sera à prévoir pour une ligne de tarification concernant la domanialité d'un port fluvial, notamment dans la perspective du transfert des ports de Biganos.

Les modifications apportées à la tarification 2021 tiennent compte des travaux réalisés et à venir par le SMPBA dans les ports, notamment en terme d'investissement et d'entretien-maintenance des structures.

Sur la remarque de M. Éric COIGNAT au sujet de l'évolution de la tarification du mouillage de 1ère ligne, bien que les usagers aient moins de temps sur l'eau, il est répondu que cela reste 50% du montant de la deuxième ligne.

M. Cyril CLEMENT précise également que la tarification de l'aire de carénage est celle existante actuellement.

Il est également fait remarquer que la création d'une ligne de stockage de navire sur zone publique doit être bien plus dissuasive que la proposition évoquée.

IV. Travaux et programmation

L'année écoulée s'est caractérisée par de nombreux aléas, engendrant des retards dus au confinement du printemps et à plusieurs dégradations à gérer prioritairement.

Les travaux terminés :

- L'aire de carénage est opérationnelle et en fonctionnement libre depuis cet été, jusqu'au 31 décembre 2020. Il reste à finaliser les parties administratives et financières.
M. Éric COIGNAT sollicite une grande vigilance afin que cette zone ne devienne pas une aire de stationnement.
En réponse, il est précisé que l'accès sera bien évidemment règlementé et des systèmes de protection sont déjà prévus.
- L'aménagement de la plage du Bety apporte déjà les résultats attendus pour éviter l'ensablement du parking et des bateaux sur le port, suite à la dernière tempête.
M. Éric COIGNAT précise qu'une nouvelle commande de ganivelles est toutefois prévue afin de renforcer l'aménagement.
- Au Bety, le déplacement du club nautique est programmé pour une localisation vers la capitainerie.
Il est précisé que l'ensemble des soucis pouvant être constatés sur ce port, sont pris en compte et évoqués à chaque réunion de travail entre le Syndicat Mixte et la Commune.

L'entretien et la maintenance :

Pour l'entretien et la maintenance, 43 demandes ont été recensées pour un coût de 150 K€ (fournitures comprises), 29 sont actuellement terminées et 14 sont toujours en cours.

M. Cyril CLEMENT précise que lors du dernier épisode tempétueux, de nombreux bateaux se sont échoués, mais que les installations du SMPBA ne sont absolument pas mises en cause. Il est également rappelé que les fouets installés aux corps-morts sont à la charge de l'usager. Les systèmes innovants sont essentiellement testés sur Arès et un peu sur Andernos, notamment avec un câble à la place de la chaîne pour un rétractage de la bouée.

Le Syndicat Mixte prend en compte la remarque de M. Nicolas BONNAT sur la possibilité d'augmenter la longueur des chaînes en cas de gros coefficient.

Les travaux à venir :

- Port du Bety : Les travaux d'aménagement du port se feront en trois tranches dont la première débutera en 2021, pour une livraison en 2023.
M. Jean Yves ROSAZZA précise que ce délai de livraison souhaité est raisonnable et se satisfait de la cohérence du projet, au regard de la vétusté du site et d'une sécurisation nécessaire, réalisable grâce à la création du Syndicat Mixte.
- Port ostréicole : Une réunion a eu lieu le vendredi 13 novembre sur l'aménagement d'un parking pour les remorques.
- Zone technique SMPBA : Un dialogue doit être envisagé avec les professionnels, on doit avoir une sensibilisation sur cette zone qui peut être classée.
M. Éric COIGNAT rappelle que ce dossier doit avancer car l'ultimatum du Conservatoire du Littoral est au début de l'année 2021.

Dans le cadre de l'étude du SIBA sur les problèmes d'inondations ponctuelles en bout de darses sur le port ostréicole, une réunion est à organiser entre le SIBA, le SMPBA et les professionnels, quai par quai, afin d'envisager des solutions fiables.

Bien que les solutions apportées puissent générer quelques contraintes, il est souligné que ces événements sont vraiment occasionnels, sur une courte durée, et que l'activité est de toute façon déjà perturbée par les inondations.

Une communication est à mettre en place auprès des titulaires d'AOT terrestres sur les contrôles périodiques des installations électriques sur les deux ports, du 23 au 25 novembre, dont toutes les cabanes.

M. Nicolas BONNAT souhaiterait une opération peinture dans le cadre de la réfection des cabanes. Ce souhait est entendu et sera étudié.

Des échanges ont lieu sur les aménagements et la sécurisation des voiries, notamment sur la pose de barrières, de chaînes ou de bornes, ces dernières étant plus adaptées mais plus coûteuses.

Les arrêtés et signalisations seront mis en place une fois que les projets d'aménagements du parking à remorques et de l'aire de mise à l'eau seront calés.

Cependant, des essais de circulation seront effectués en 2021, dans l'attente d'une application définitive.

V. Le dragage

La convention avec le SIBA, devant évoluer, a pour but de pouvoir se mobiliser sur des petites opérations ponctuelles selon les nécessités et ainsi avoir plus de souplesse et de réactivité.

Mme Sabine JEANDENAND rappelle les difficultés rencontrées en terme de traitement et de valorisation des sédiments. Elle émet le souhait de faire évoluer la réglementation car actuellement le coût de valorisation impacte très lourdement le montant d'un dragage. Elle précise que la gestion des sédiments sera plus efficace avec la mise en place de l'Unité de Gestion des Sédiments.

A la sollicitation de M. Nicolas BONNAT de faire des dragages plus réguliers, elle répond que c'est une volonté du SIBA d'effectuer des opérations plus souvent dans les ports et les chenaux et de replacer le besoin au centre des discussions.

M. Jean Yves ROSAZZA reconnaît la complexité de la situation, des contraintes que l'on subit, mais que l'on n'a pas de solutions systématiques. Une programmation logique et adaptée selon les besoins est souhaitable.

M. Jean TOUZEAU rappelle le travail collaboratif entre le SIBA et le SMPBA avec la volonté d'avoir des fréquences de dragage plus proches mais insiste sur la vigilance à avoir concernant les sites de traitement, la valorisation et la bonne gestion des budgets.

VI. Questions diverses

- Maline et usage de l'eau.

Une communication est demandée s'il survient un problème sur la maline et être informé lorsqu'elle est de nouveau opérationnelle.

- Craintes liées à l'arrivée du navire le passe marée de M. BODY au port ostréicole risquant de créer des problèmes de circulation entre les navires.

M. Nicolas BONNAT précise que ce bateau sera basé en fond de la 3^{ème} darse et que les professionnels seront sans doute rentrés avant son passage.

M. Cyril CLEMENT ajoute que l'arrivée de l'entreprise ne se fera qu'après quelques travaux d'aménagement qui seront réalisés à la charge de celle-ci. Actuellement le SMPBA n'a pas de visibilité sur ce dossier en terme d'autorisations et de faisabilité.

M. Jean Yves ROSAZZA propose d'organiser une réunion afin de mettre en place des échanges avec les professionnels pour définir des modes de cohabitation.

M. Nicolas BONNAT attire l'attention sur le nombre de plus en plus important de construction de Navires d'Utilité Commerciale (NUC).

M. Cyril CLEMENT précise qu'il est prévu pour 2021 un ajustement de la tarification des AOT terrestres professionnelles n'incluant pas les NUC qui seront tarifés au même titre qu'un plaisancier.

- Comment demander des moyens de levage sur une AOT.

M. Cyril CLEMENT répond qu'il faut avant tout en faire la demande par écrit au SMPBA et précise que ce sont des moyens collectifs qui peuvent être mis en place, après la réalisation d'une étude, si plusieurs professionnels voisins en ressentent le besoin. Il rappelle le coût de ces moyens d'environ 60 K€ avec en plus l'entretien, la maintenance et les contrôles.

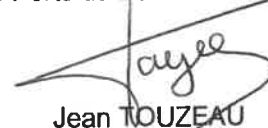
M. Jean TOUZEAU répond également à M. Nicolas BONNAT, sur le nombre de moyens de levage privés qui sont nombreux à ne pas être aux normes, qu'il est important de sensibiliser les professionnels sur ce sujet en tenant compte des spécificités et du contexte de chacun.

VII. Calendrier

- Conseil Syndical du SMPBA le 17 décembre à Audenge.
- Un prochain CT-AOT devrait avoir lieu en décembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean TOUZEAU et Monsieur Jean Yves ROSAZZA remercient l'ensemble des participants pour la qualité des échanges constructifs, la séance est levée à 12h00.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean TOUZEAU